

LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DELIVRANCE D'UN TITRE DE SEJOUR EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

9 - CST CSP PF : Carte de séjour temporaire mention « VISITEUR »

(Articles L 426-20 du CESEDA)

L'étranger doit se présenter personnellement et apporter les originaux et une copie des documents demandés. Les documents en langue étrangères doivent être traduits en français par un traducteur assermenté.

PREMIERE DEMANDE ET RENOUELEMENT

1.1. Formulaire de « demande de titre de séjour »

1.2. Justificatif d'état civil :

- Copie intégrale de l'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'une carte de séjour)

1.3. Justificatif de nationalité :

- Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée) ou à défaut, autres justificatifs ((attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)

1.4. Visa de long séjour ou titre de séjour en cours de validité

1.5. Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

- Facture d'électricité ou eau ou téléphone fixe ou d'accès à internet ou bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ou impôt foncier
- Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
- Si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile récent

1.6. Justificatif de couverture médicale à jour

1.7. 2 photographies d'identité récentes

1.8. Timbre fiscal à 9 000 F.XPF

1.9. Déclaration sur l'honneur de non polygamie en France si le demandeur est originaire d'un pays pratiquant la polygamie

1.10. Attestation sur l'honneur de n'exercer aucune activité professionnelle

1.11. Justificatifs de moyens d'existence suffisant visant à démontrer que le demandeur disposera de ressources suffisantes pendant son séjour pour subvenir à ses propres besoins et le cas échéant, à ceux des membres de sa famille (attestations bancaires, cautions de personnes solvables, titre de pension pour les retraités, avis d'imposition)

1.12. Si prise en charge par une tierce personne : documents justifiant des ressources suffisantes du garant (avis d'imposition, fiches de paie...) + attestation de prise en charge financière et carte d'identité du garant

Obtenir des renseignements complémentaires :

<https://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Demarches/Accueil-des-etrangers>

Nous contacter : Par Tel : 40468631 (13h à 16h) ou par Email : etrangers@polynesie-francaise.pref.gouv.fr